

Image not found or type unknown



Demande de visa de régularisation et carte de séjour vpf

Par **lindafred**, le **28/01/2014 à 12:43**

bonjour, rnje vous explique notre situation, ma compagne est entré en France en avril 2012 avec un visa Schengen, via l'Italie. Depuis elle n'est pas repartie et est rester en France. Nous venons de nous marier samedi, donc nous voudrions régulariser sa situation. Nous sommes passé à la sous préfecture, mais à la vue du visa expiré, il l'on invité à rentrer dans son pays, pour demander de faire un visa long séjour pour vpf, (visa d). je sais que des personnes ont pu faire un visa de régularisation, sans retourner dans le pays d'origine. Comment faire pour ne pas avoir un refus? Aidez nous s'il vous plait.
rnMerci d'avancernrnCordialementrnFred

Par **lindafred**, le **28/01/2014 à 20:20**

oui nous sommes mariés

Par **lindafred**, le **28/01/2014 à 20:20**

oui nous sommes mariés

Par **aguesseau**, le **28/01/2014 à 20:37**

bjr,rnêtes-vous français ?rnsi oui, comme conjoint de français votre épouse entrée en France sans visa de long séjour peut exceptionnellement obtenir la carte en premier titre de séjour. rn votre épouse doit remplir certaines conditions pour que le préfet accepte sa demande de visa depuis la France et votre demande de carte :rn votre mariage doit avoir été célébré en France,rn votre épouse doit être entré régulièrement (sous visa Schengen sauf si vous êtes d'une nationalité non soumis à ce visa),rn votre épouse doit résider depuis plus de 6 mois avec vous, son époux, en France.rnmais c'est exceptionnel, la règle c'est effectivement que votre épouse retourne dans son pays chercher un visa long séjour.rncdt

Par **lindafred**, le **29/01/2014 à 09:12**

merci pour vos réponses.rnNous ne pourrons pas bénéficier de l'accord franco algérien, elle est de nationalité camerounaise. Je vais faire la demande auprès de la préfecture, cela fait presque 1an que l'on habite ensemble. En espérant que le préfet soit conciliant. Si vous avez été dans le même cas comment avez vous motivé votre demande ?

Par **aysewild**, le **31/01/2014 à 23:19**

bonjour lindafred, nous avons été mon chéri et moi dans la même situation. Il faut prendre un avocat spécialisé et faire une demande de régularisation. Je te prévient c'est très très long, nous avons déposé notre dossier en décembre 2012 et là mon chéri vient d'avoir son titre de séjour , il va le chercher lundi. Nous nous sommes pacsés, mon ami est en cdi depuis 3 ans (eh oui sans papiers et en cdi). La première des choses est de TOUT TOUT mettre à vos deux noms, assurance, bail, edf, veolia, compte commun à la banque. Dans ton dossier à la préfecture il faut le blinder de toutes ses choses là

Par **aysewild**, le **31/01/2014 à 23:23**

Dans la lettre de motivation écrite à la main, il faut décrire ton histoire, pourquoi aujourd'hui tu ne te vois pas vivre ailleurs qu'en France car tu as de fortes attaches ici. Tu commence par "je sollicite un titre de séjour exceptionnel sur la base de l'article ... du code CEDESA ...", vu ta situation je pense que sans avocat c'est impossible. Avec la préfecture faut déposer des dossiers en béton tout de suite, tout prouver. Nous on vient juste de sortir de la galère, je connais tous les rouages de la préfecture pour y avoir été de très nombreuses fois